SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 10 octobre 2025

Madame la Présidente
PETR du Pays de Retz
60, impasse du Vigneau
44 680 Sainte-Pazanne

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2025-10-0192

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Retz.

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 décembre 2024. Le projet de SCoT du Pays de Retz a donc été étudié par le bureau de la CLE au regard des dispositions du PAGD de ce nouveau SAGE, et plus spécifiquement celles de mise en compatibilité visant les documents d'urbanisme.

Le bureau de la Commission locale de l'eau qui a examiné ce dossier lors de la séance du 2 octobre 2025 a émis un **avis favorable avec des recommandations** que vous trouverez en annexe de ce courrier.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
13	1	12	0

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CAUDAL
Président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire

ATTENTES DU SAGE			AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
Disposition SAGE / compatibilité	**PAS**	**DOO**	
COURS D'EAU ET CORRIDORS RIVERAINS			
Disposition M1-2 – objectifs de conservation du bon état des cours d'eau et préservation de leur patrimoine biologique **Disposition M4-1** – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant	Inscrire un objectif de préservation des cours d'eau et de leurs corridors Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant	Demander la protection des cours d'eau et de leurs corridors aux PLU/PLUi	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire**
ZONES HUMIDES			
Disposition M2-3 – objectif de préservation des zones humides **Disposition M4-1** – objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant	Inscrire un objectif de préservation des zones humides Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant	Demander à compléter les inventaires sur les secteurs de projet Demander la protection des zones humides aux PLU/PLUi	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire** toutefois les **recommandations** suivantes sont exprimées : - Il serait pertinent d'inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du Projet d'aménagement stratégique (PAS), comme spécifié dans le Document d'orientations et d'objectifs (DOO). L'ambition mérite ainsi d'être renforcée pour une protection des zones humides situées en têtes de bassin versant. L'importance de préserver les têtes de bassins versant serait ainsi à souligner dans le chapitre concernant « les zones humides » dans le SCoT.

ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE			
Disposition QE3-10 – objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, de réduction des flux de nutriments, et de réduction de la contamination des eaux par les pesticides **Disposition M4-1 –** objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant	Inscrire un objectif de préservation des éléments du paysage Inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant	Demander la protection des éléments du paysage aux PLU/PLUi	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire** toutefois les **recommandations** suivantes sont exprimées : - Il serait pertinent d'inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du Projet d'aménagement stratégique (PAS), comme spécifié dans le DOO. L'ambition mérite ainsi d'être renforcée pour une protection des éléments structurants du paysage situés en têtes de bassin versant. L'importance de préserver les têtes de bassins versant serait ainsi à souligner dans les chapitres concernant « les éléments structurants du paysage » dans le SCoT.
ESPACES DE MOBILITE DE L'ESTUAIRE			
Disposition E2-4 – objectif de « zéro » artificialisation des espaces de mobilité fonctionnels	Inscrire un objectif de zéro artificialisation des espaces de mobilité	Demander aux PLU/PLUi la mise en place d'un zonage adapté sur ces espaces	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire** toutefois les **recommandations** suivantes sont exprimées : - Il est proposé de clarifier la rédaction suivante « Faire de l'estuaire de la Loire, un nouvel espace de coopérations nord-sud, notamment par la mise en place de solutions de franchissement adaptées s'appuyant sur celles existantes » pour éviter toute mauvaise interprétation. Il est proposé d'inscrire que le SCoT ne prévoit pas de nouveau franchissement et qu'il souhaite optimiser et garantir la pérennité des aménagements existants (pont de Saint-Nazaire, bacs de Loire, etc.). - Il est souhaitable de privilégier le développement des usages de la Loire sur les secteurs déjà artificialisés.
EAU POTABLE			
Disposition GQ2-3 – objectif d'équilibre entre le bon fonctionnement hydrologique des	Fixer une capacité d'accueil en adéquation avec la disponibilité de	Demander aux PLU/PLUi une analyse de cette adéquation à leur échelle	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire** toutefois les **recommandations** suivantes sont exprimées :

cours d'eau et les besoins des activités humaines	la ressource en eau potable et l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu		- Il serait pertinent d'intégrer la capacité d'accueil en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau et l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu dans le PAS, en cohérence avec le DOO.
EAUX USÉES			
Disposition QE2-1 – objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau et de réduction de 20 % des flux de nutriments vers ces masses d'eau	Fixer une capacité d'accueil en adéquation avec la capacité de collecte et de traitement et l'acceptabilité des rejets dans le milieu	Demander aux PLU/PLUi une analyse de cette adéquation à leur échelle Demander aux PLU/PLUi de prendre en compte les possibilités d'assainissement dans le choix des secteurs constructibles	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire** toutefois les **recommandations** suivantes sont exprimées : - Il serait pertinent d'intégrer la capacité d'accueil en adéquation avec la capacité de collecte et de traitement et l'acceptabilité des rejets dans le milieu dans le PAS, en cohérence avec le DOO. - Il est recommandé de prendre en compte les possibilités d'assainissement dans le choix des secteurs constructibles.
EAUX PLUVIALES			
Disposition I3-1 – objectif d'amélioration de la gestion des eaux pluviales afin de réduire le risque d'inondation et de préserver la qualité de l'eau	Inscrire un objectif d'amélioration de la gestion des eaux pluviales	Rappeler aux PLU/PLUi l'élaboration nécessaire de SDGEP Demander aux PLU/PLUi de mettre en place des outils découlant de ces SDGEP Demander aux PLU/PLUi la définition de zones réservées à la gestion des eaux pluviales dans les zones à urbaniser	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire** toutefois les **recommandations** suivantes sont exprimées : - Il est proposé d'afficher la volonté d'amélioration de la gestion des eaux pluviales comme objectif dans le PAS, en cohérence avec les objectifs déjà inscrits. - Il est recommandé de rappeler aux PLU/PLUi l'élaboration des Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.
RISQUES D'INONDATION ET D'ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE			

Disposition I2-1 – objectif de réduction du ruissellement et des risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion du trait de côte dans l'aménagement et le développement du territoire	Intégrer les risques majeurs et la résilience dans la stratégie	Identifier des zones pour la relocalisation des enjeux vulnérables Demander aux PLU/PLUi la mise en place d'outils dans les zones à enjeu	**Compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire**